Exco
Nexiom Audit

(S) 76-78 rue de Reuilly - 75012 Paris
(H) 42 ave de la Grande Armée – 75017 Paris
Tél +33(0)1 44 95 16 40

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR
Association Départementale de Côte d'Or (21)

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

Exco
Nexiom Audit

(S) 76-78 rue de Reuilly - 75012 Paris
(H) 42 ave de la Grande Armée – 75017 Paris
Tél. +33(0)1 44 95 16 40

Association les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur
Association Départementale de Côte d'Or (21)
Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 9 impasse de Reggio - 21000 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

A l'assemblée générale de l'Association les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur – Association Départementale de Côte d'Or(21),

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur – Association Départementale de Côte d'Or (21)**, relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er mai 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées au niveau de la note « Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n° 2022-06 » de l'annexe aux comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 26 « compte de résultat par origine et destination » et la note 27 « compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 septembre 2026

Le Commissaire aux comptes
EXCO NEXIOM AUDIT


Signé numériquement par Emmanuel CHARRIER
Emplacement : Paris
Date : 2026.09.16 10:21:54+02'00'

Emmanuel CHARRIER

LES RESTAURANTS DU CŒUR
LES RELAIS DU CŒUR

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
Restaurants du Cœur de CÔTE D'OR (AD21)

COMPTES ANNUELS AU 30/04/2026

Date d'établissement des comptes : 08/09/2026

Signatures

Président

Trésorier

ETATS FINANCIERS

du 01/05/2025 au 30/04/2026

SOMMAIRE

1. BILAN ACTIF 4
2. BILAN PASSIF 5
3. COMPTE DE RÉSULTAT 6
4. PRESENTATION DE L'ENTITE 8
   - A. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL 8
   - B. NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES 8
   - C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE 8
5. FAITS MAJEURS 8
6. REGLES ET METHODES COMPTABLES 9
   - A. REFERENTIEL COMPTABLE 9
   - B. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE – PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT ANC N°2022-06 9
   - C. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS 10
   - D. STOCKS 10
   - E. CREANCES 10
   - F. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 10
   - G. SUBVENTIONS 10
     - *i. Subventions d'exploitation 10*
     - *ii. Subventions d'investissement 10*
   - H. CONTRIBUTIONS FINANCIERES 11
   - I. MECENAT 11
   - J. LES APPORTS 11
   - K. AUTRES RESSOURCES 11
7. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 12
8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 12
9. AUTRES INFORMATIONS 12
10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 12
    - A. PRINCIPE D'AFFECTATION DES DEPENSES AUX MISSIONS SOCIALES 12
    - B. DEFINITION DES FONDS ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC 13
    - C. EMPLOIS DES RESSOURCES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC 13
11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC. 13
12. BILAN ACTIF : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS 14
    - A. IMMOBILISATIONS 14
    - B. AMORTISSEMENTS 14
13. BILAN ACTIF : STOCKS ET EN-COURS 15
14. BILAN ACTIF : ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CREANCE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 15
15. BILAN ACTIF : VMP ET DISPONIBILITES 16
16. BILAN ACTIF : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR 16

17. BILAN PASSIF : FONDS PROPRES, FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES 17

A. VARIATION DES FONDS PROPRES 17
B. VARIATION DES FONDS DEDIES 17
C. VARIATION DES FONDS REPORTES 17

18. BILAN PASSIF : TABLEAU DES PROVISIONS 18

19. BILAN PASSIF : ÉTAT DES ÉCHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 18

20. BILAN PASSIF : DETAIL DES CHARGES A PAYER 19

21. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS 19

A. TABLEAU DES ENGAGEMENTS EN CREDIT-BAIL 19
B. AUTRES ENGAGEMENTS 19

22. DETAIL DU POSTE SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS 20

23. DETAIL DU POSTE LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE 20

24. EAR (ÉTAT SEPARE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER) 20

25. RESULTATS ANALYTIQUES 21

A. REPARTITION DU RESULTAT ANALYTIQUE DE L'EXERCICE 21
B. AFFECTATION DU STOCK INITIAL DE DONS ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC 21

26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 22

27. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC 24

28. RAPPROCHEMENTS CROD / COMPTE DE RESULTAT 25

29. INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF ET AUX TONNAGES DES DONS ALIMENTAIRES 26

A. EFFECTIFS SALARIES (EN ETP) 26
B. EFFECTIFS BENEVOLES 26
C. TONNAGE DES DONS ALIMENTAIRES LOCAUX 26

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026			EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit				
Logiciels et autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	37 406	16 732	20 673	21 870
Installations techniques, matériel et outillage	222 152	145 329	76 823	107 734
Autres immobilisations corporelles	1 043 213	653 595	389 618	231 502
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5 706		5 706	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Sous-total – Immobilisations corporelles	**1 308 477**	**815 656**	**492 821**	**361 107**
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés	23 259		23 259	22 804
Autres immobilisations financières				
Sous-total – Immobilisations financières	**23 259**		**23 259**	**22 804**
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ	**1 331 736**	**815 656**	**516 080**	**383 911**
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 625	8 905	10 720	4 169
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	334 516		334 516	539 106
Charges constatées d'avances	4 827		4 827	2 163
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	519 164		519 164	349 172
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	**878 132**	**8 905**	**869 227**	**894 610**
TOTAL GÉNÉRAL	**2 209 869**	**824 562**	**1 385 307**	**1 278 521**

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	181 591	181 591
Fonds propres avec droit de reprise	534 956	439 945
Réserves	71 000	71 000
Report à nouveau	213 141	126 321
Excédent ou déficit de l'exercice	-84 211	86 820
Sous-total : Situation nette	**916 476**	**905 677**
Subventions d'investissement	169 286	157 336
TOTAL I – FONDS PROPRES ET RÉSERVES	**1 085 762**	**1 063 013**
Fonds reporté & Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	17 431	9 516
TOTAL II – FONDS REPORTÉS & DÉDIÉS	**17 431**	**9 516**
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL III – PROVISIONS		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	12 742	3 767
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 973	53 058
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	127 488	101 670
Autres dettes	767	357
Produits constatés d'avance	64 144	47 140
TOTAL IV – DETTES	**282 114**	**205 992**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 385 307**	**1 278 521**

3. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits d'exploitation :		
Cotisations		
Ventes de biens et services	**146 746**	**239 992**
Ventes de biens		
Ventes de prestations de services	*99 584*	*177 358*
Produits des manifestations	*47 163*	*62 634*
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	**1 699 315**	**1 758 795**
Concours publics et subventions d'exploitation	***1 131 406***	***1 025 554***
Concours publics	*593 165*	*627 668*
Subventions d'exploitations	*538 240*	*397 886*
Ressources liées à la générosité du public	***216 911***	***251 294***
Dons manuels	*216 911*	*251 294*
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Quote-part de GP reçue d'une autre OSBL		
Contributions financières reçues	***350 998***	***481 947***
Contributions reçues de l'Asso. Nationale des Restaurants du Cœur	*213 136*	*390 785*
Contributions reçues d'autres OSBL	*137 862*	*91 162*
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	**5 945**	**13 122**
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	**500**	
Utilisations des fonds dédiés	**1 299**	**8 000**
Autres produits	**7 145**	**2 394**
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 860 950**	**2 022 304**

Charges d'exploitation		
Achats	**15 881**	**12 637**
Achats de marchandises	15 881	12 637
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	**911 466**	**956 434**
Aides financières versées		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	**24 168**	**22 412**
Sur rémunérations	24 168	21 925
Autres impôts et taxes		488
Charges de personnel	**860 705**	**833 684**
Salaires	728 973	700 724
Cotisations sociales	131 732	132 961
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	**121 827**	**122 015**
Dotations aux amortissements sur immobilisations	116 717	112 276
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	5 111	9 740
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés	**9 214**	**9 516**
Autres charges	**7 140**	**12 635**
TOTAL II – CHARGES D'EXPLOITATION	**1 950 402**	**1 969 334**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-89 452**	**52 971**

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits financiers Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciation et provisions Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	6 457	10 216
TOTAL III – PRODUITS FINANCIERS	**6 457**	**10 216**
Charges financières Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV – CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**6 457**	**10 216**
3. RÉSULTAT COURANT (I – II + III - IV)	**-82 995**	**63 187**
Produits exceptionnels		**23 648**
TOTAL V – PRODUITS EXCEPTIONNELS		**23 648**
Charges exceptionnelles		**15**
TOTAL VI – CHARGES EXCEPTIONNELLES		**15**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**23 633**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**1 216**	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**1 867 407**	**2 056 169**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	**1 951 618**	**1 969 349**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-84 211**	**86 820**
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	 604 803 428 084 2 346 980	 586 277 362 470 2 300 419
TOTAL	**3 379 867**	**3 249 166**
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	 604 803 332 752 95 332 2 346 980	 586 277 326 980 35 490 2 300 419
TOTAL	**3 379 867**	**3 249 166**
Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)	*843 473*	*705 567*

4. Présentation de l'Entité

a. Description de l'objet social

L'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

b. Nature et périmètre des missions sociales

L'Association départementale les Restaurants du Cœur de CÔTE D'OR gère, anime et coordonne sur le terrain et sur tout le département :

L'aide alimentaire : Distribution alimentaire adultes & bébés
Les autres activités autour de l'aide alimentaire (ateliers cuisine, accompagnement alimentaire et hygiène,...)
Les activités d'aide à l'autonomie des personnes accueillies
Les activités de lien social (cinéma, vacances) et d''accompagnement des personnnes accueillies
Les activités d'insertion par l'Emploi
L'aide au logement (hébergement d'urgence ou autres logements)

c. Les moyens mis en œuvre

L'Association Départementale (AD) est une association loi 1901, d'intérêt général, autonome juridiquement mais liée à l'association nationale des Restaurants du Cœur par un contrat d'agrément qui définit ses obligations.

L'association nationale lui apporte en contrepartie un soutien technique, administratif et financier en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires, de communication, de recherche de fonds, et de gouvernance.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

L'Association Départementale perçoit des contributions volontaires en nature qui sont énoncées dans le bas de bilan ci-dessus :

- Les prestations en nature correspondent à mises à disposition gratuite de biens, de prestations gratuites et de prestations en nature provenant des concours publics, pour les missions sociales et fonctionnement.
- Le bénévolat correspond à la valorisation du nombre d'heures réalisées par les bénévoles concernant les différentes missions que l'AD entreprend

5. Faits Majeurs

La comparabilité des trois derniers exercices est affectée par plusieurs événements :

Au cours des exercices 2023 et 2024, la migration vers le logiciel XRP, concomitante à un changement de comptable, a entraîné des difficultés de traitement : certaines opérations n'ont pas été enregistrées, dont un concours du FSE relatif aux ACI, pour un montant supérieur à 180 K€.

Le recrutement d'une nouvelle comptable en septembre 2024 a permis les régularisations nécessaires et la clôture de l'exercice 2024/2025. L'impact chiffré de ces corrections n'a toutefois pas pu être isolé, faute de recensement distinct des opérations concernées.

L'exercice 2025/2026 constitue une base d'analyse plus représentative. Il intègre néanmoins des reclassements de produits significatifs, opérés pour se conformer aux nouvelles recommandations comptables, qui limitent la comparabilité avec les exercices antérieurs au niveau des produits (Voir § 6.B de l'annexe).

6. Règles et Méthodes comptables

a. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément :

- au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général ;
- au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- au règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au JO du 18 décembre 2022 ; l'article 434-31 de ce règlement venant préciser le modèle de tableau à insérer dans l'annexe des comptes annuels ;
- au règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-03 ;
- au règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.
- et au règlement 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 septembre 2023.

b. Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 avril 2026 ont été arrêtés conformément au Règlement ANC n°2023 – 03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de règlementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement. En particulier, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de l'AD sont les suivantes :

- Les cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice, pour un produit de cession de 500€ et une valeur nette comptable des immobilisations cédées de €, soit un impact net de 500€, sont désormais comptabilisées dans le résultat courant, alors qu'elles étaient antérieurement présentées en résultat exceptionnel.
- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice pour un montant de 26 873€ est comptabilisée dans le résultat d'exploitation alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement.
- Au titre de l'exercice précédent, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.
- Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024-2025, figurant sur la ligne « Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges » pour un montant de 13 122€, concernaient :
  - Des remboursements liés aux charges de personnel pour un montant de 6 381€ sur l'exercice 2024/2025. À compter de l'exercice 2025/2026, ces montants sont enregistrés dans les comptes #649 pour un montant de 8 396€ et présentés sur la ligne « Charges de personnel – salaires ».
  - Des remboursements d'assurance pour un montant de 6 741€ sur l'exercice 2024/2025. À compter de l'exercice 2025/2026, ces montants sont enregistrés dans les comptes #758 pour un montant de 4 631€ et présentés sur la ligne « Autres produits ».

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au règlement comptable 2018-06, les immobilisations reçues à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale. La valeur vénale est estimée à partir du montant qui pourrait être obtenu de la vente de cet actif dans les conditions normales du marché selon les meilleures informations disponibles. Ces biens immobilisés sont amortis selon les règles applicables aux biens de même nature acquis à titre onéreux.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algeco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

d. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti).

e. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

g. Subventions

i. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

ii. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au niveau du résultat d'exploitation selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

h. Contributions financières

Le terme contribution financière désigne un soutien financier facultatif octroyé par une autre entité de droit privé à but non lucratif. Elle pourra financer une activité liée à l'exploitation ou à un projet d'investissement. Les contributions financières sont inscrites en résultat.

i. Mécénat

Les ressources issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, en l'absence de contrepartie et dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats ». S'il n'existe pas de convention ces ressources sont comptabilisées dans le compte de produit « Don ».

S'il existe une contrepartie aux recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, elles sont comptabilisées en parrainage au niveau des ventes de biens et services.

j. Les apports

Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Les financements de l'Association Nationale reçus dans le cadre d'un investissement sont comptabilisés en Apport en fonds propres avec droit de reprise et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

k. Autres ressources

Avec l'aide de l'Association Nationale, l'association a été en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature, qui sont inscrites au pied du compte de résultat et du CER et du CROD.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un SMIC moyen pondéré sur l'exercice 2025/2026 (charges sociales incluses).

Les contributions en nature incluent les dons d'aliments et de produits d'hygiène reçus suivant les différents canaux de collecte (Collecte Nationale, ramasse, don etc.), les mises à disposition gracieuses de locaux, de moyens techniques, de prestations ou de personnel via des mécénats de compétences, et ont été comptabilisées selon la méthode du coût évité.

7. Événements postérieurs à la clôture

Néant

8. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2025/2026 s'élève à 5 260 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

9. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

10. Informations relatives au Compte de Résultat par Origine et Destination

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP).

Le Compte de résultat par Origine et Destination est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 constitue un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.
- La colonne 2 du tableau a pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois.
- Les éléments de la colonne 2 sont repris en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER).

a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

b. Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- les dons des particuliers ou d'entreprises
- les legs, donations et assurances-vie
- des mécénats d'entreprises (les mécénats font l'objet d'une convention écrite).
- les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif.

c. Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles sont non affectés.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public.

Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), l'information en pied du CER n'est pas complétée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

11. Informations relatives au Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée précédemment.

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

12. Bilan Actif : Immobilisations & Amortissements

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2026
Donations temporaires d'usufruit					
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions - Immeubles – Entrepôts					
Structures légères – Algeco	23 937				23 937
Rénovations immobilières - Installations générales	13 469				13 469
Installations à caractère spécifique (chambres froides)	222 152				222 152
Agencement, aménagements divers	391 313	41 733			433 046
Matériel de transport (véhicules, transpalettes...)	299 868	191 650	4 500		487 018
Matériel & mobilier bureau	11 688	3 909	2 046		13 552
Matériels pour ACI (jardins, ateliers, cuisines) et autres immobilisations	104 164	5 432			109 596
Terrains et constructions en cours					
Rénovations immobilières en cours		5 706			5 706
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations corporelles	**1 066 592**	**248 431**	**6 546**		**1 308 477**
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés	22 804	455			23 259
Immobilisations financières	**22 804**	**455**			**23 259**
Total des immobilisations	**1 089 397**	**248 886**	**6 546**		**1 331 736**

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Mode d'amortissement et durée d'utilisation	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Compte à compte	Valeur brute au 30/04/2026
Amortissements donations temporaires d'usufruit						
Amortissements logiciels et autres immos. incorporelles	Linéaire 3 ans					
Amortissements des immobilisations incorporelles						
Amortissements terrains, constructions et entrepôts	Linéaire 20 ans					
Amort. Structures légères (Algeco, Mobil home)	Linéaire 10 ans	2 066	1 197			3 263
Amort. Rénovations, installations générales	Linéaire 10 ans	13 469				13 469
Amort. Installations à caractère spécifique	Linéaire 5 ans	114 418	30 911			145 329
Amort. Agencements et aménagements divers.	Linéaire 3 ans	280 817	31 025			311 841
Amort. Matériel de transport	Linéaire 5 ans	226 877	41 823	4 500		264 200
Amort. Matériel et mobilier de bureau	Linéaire 5 ans	6 455	3 897	2 046		8 306
Amort. Matériels pour ACI (jardins, ateliers et cuisines) et autres immobilisations	Linéaire 5 ans	61 384	7 864			69 247
Amortissements des immobilisations corporelles		**705 485**	**116 717**	**6 546**		**815 656**
Total des amortissements		**705 485**	**116 717**	**6 546**		**815 656**

13. Bilan Actif : Stocks et en-cours

Stocks et en-cours (en €)		
	au 30/04/2026	au 30/04/2025
Matières premières & autres approvisionnements		
Encours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Total		

Dépréciation des stocks et en-cours (en €)		
au 30/04/2026	au 30/04/2025	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation

14. Bilan Actif : État des Échéances des créance à la clôture de l'exercice et détail des charges constatées d'avance

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Titres immobilisés			
Prêts			
Dépôts versés	825		825
Cautionnements versés	22 434		22 434
Total des créances de l'actif immobilisé	**23 259**		**23 259**
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)	19 625	19 625	
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)	5 836	5 836	
Autres créances (dont subventions)	328 680	328 680	
Charges constatées d'avance	4 827	4 827	
Total des créances de l'actif circulant	**358 968**	**358 968**	

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1an et plus
Locations	1 199	1 199	
Maintenance			
Assurances			
Autres Charges	3 628	3 628	
Total des charges constatées d'avance	**4 827**	**4 827**	

15. Bilan Actif : VMP et Disponibilités

Valeurs mobilières de placement (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Dépréciation	Montant net au 30/04/2026	Montant net au 30/04/2025
SICAV - Comptes à terme (CAT)				
Total des VMP				
Disponibilités (en €)	**Montant brut au 30/04/2026**		**Montant net au 30/04/2026**	**Montant net au 30/04/2025**
Comptes sur livrets (livret A)	425 176		425 176	302 599
Comptes-courant	91 499		91 499	42 200
Caisse	636		636	2 121
Intérêts courus	1 854		1 854	2 252
Total des disponibilités	**519 164**		**519 164**	**349 172**
Total Trésorerie	**519 164**		**519 164**	**349 172**

16. Bilan Actif : détail des Produits à recevoir

Produits et Subventions à recevoir (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		
Clients, locataires et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat & Collectivités Publiques	274 075	283 527
Association Nationale et associations départementales RDC	51 606	224 859
Débiteurs et créditeurs divers		4 291
Total des produits et subventions à recevoir	**325 681**	**512 677**
Dont subventions à recevoir	***144 056***	***38 546***

17. Bilan Passif : Fonds propres, Fonds dédiés et Fonds reportés

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montant au 30/04/2025	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Dont GP sur résultat de l'Exercice	Poste à poste	Montant au 30/04/2026
Fonds propres sans droit de reprise	181 591						181 591
Fonds Propres avec droit de reprise	439 945		95 010				534 956
Réserves	71 000						71 000
Report à nouveau – Reprise subventions antérieurs							
Report à nouveau	126 321	86 820					213 141
Résultat comptable de l'exercice	86 820	-86 820		84 211			-84 211
Situation nette	**905 677**		**95 010**	**84 211**			**916 476**
Subventions d'investissement nettes	157 336		49 277	37 328			169 286
Total des Fonds propres	**1 063 013**		**144 287**	**121 539**			**1 085 762**

*GP = Générosité du Public
Les conditions de reprise d'un fonds propres se caractérisent par le non-respect des objets pour lesquels les sommes ont été versées.

b. Variation des Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de (en €)	Fonds à engager au 30/04/2025	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds à engager au 30/04/2026	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	9 516	9 214	1 299			17 431	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Total des fonds dédiés	**9 516**	**9 214**	**1 299**			**17 431**	

c. Variation des Fonds reportés

Fonds reportés (en €)	Fonds reportés au 30/04/2025	Report	Utilisations	Fonds reportés au 30/04/2026
Fonds reportés sur legs & donations				
Fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit				
Total des fonds reportés				

18. Bilan Passif : Tableau des provisions

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Provisions au 30/04/2026
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation :					
- des immobilisations incorporelles					
- des immobilisations corporelles					
- des immobilisations financières					
- des immobilisations en cours					
- des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés					
- des stocks					
- du compte client	9 740	5 111	5 945		8 905
- des autres créances					
- des valeurs mobilières de placement					
Total des provisions pour dépréciations	**9 740**	**5 111**	**5 945**		**8 905**
Total des provisions	**9 740**	**5 111**	**5 945**		**8 905**

19. Bilan passif : État des Échéances des Dettes à la clôture de l'exercice et détail des produits constatés d'avance

Dettes (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers	12 742	7 742	5 000		3 767
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 880	52 880			31 868
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 093	24 093			21 190
Dettes des legs et donations					
Personnel et comptes rattachés	73 397	73 397			53 925
Dettes fiscales et sociales	54 091	54 091			47 745
Autres dettes	767	767			357
Produits perçus d'avance	64 144	64 144			47 140
Total des dettes	**282 114**	**277 114**	**5 000**		**205 992**

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Subventions	64 144	64 144			47 140
Loyers des bénéficiaires à percevoir					
Autres produits constatés d'avance					
Total des produits constatés d'avance	**64 144**	**64 144**			**47 140**

20. Bilan passif : Détail des charges à payer

Charges à payer (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Fournisseurs	10 861	14 679
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir		
Personnel et comptes rattachés	56 175	53 887
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	22 195	21 375
État & Collectivités Publiques		2 378
Débiteurs et créditeurs divers	767	357
Intérêts courus à payer		
Total des charges à payer	**89 997**	**92 677**

21. Engagements donnés et reçus

a. Tableau des engagements en crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Total des immobilisations en crédit-bail					

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Véhicules						
Mobiliers, matériels de bureau & informatique						
Autres						
Total						

b. Autres engagements

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	
Autres engagements donnés	

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	
Autres engagements reçus	

22. Détail du poste Subventions et Concours publics

Subventions et Concours publics (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Quotes-parts des subventions d'investissement reprise au Compte de Résultat		
État	22 427	
Région	829	
Département		
Communes	3 593	
Collectivités publiques		
Autres	24	
Total des quotes-parts de subventions d'investissement	**26 873**	**23 648**
Subventions d'exploitation		
Fonds social européen (F.S.E.)	132 845	135 039
État & DDCSPP	142 915	84 215
Région	8 929	7 813
Département	57 990	25 421
Communes et Communautés urbaines	160 471	131 932
Autres	8 217	13 466
Total subvention d'exploitation	**511 367**	**397 886**
Concours publics		
Concours publics sur contrats aidées	422 198	388 536
Allocations logements	170 967	239 133
Total concours publics	**593 165**	**627 668**

23. Détail du poste legs, donations et assurances-vie

LEGS – DONATIONS – ASSURANCES-VIES	Exercice clos le 30/04/2026	Exercice clos le 30/04/2025
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie par l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisations des fonds reportés liés aux legs ou donations		
CHARGES		
Charges sur legs ou donations		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
SOLDE du poste legs, donations et assurances-vie		

24. EAR (État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources de l'exercice clos le 30/04/2026
Luxembourg	2 000
Total	**2 000**

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association situé 9 Impasse de Réggio 21000 DIJON.

25. Résultats analytiques

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Contribution Asso. Nationale I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total des Produits I+II+III	Total des Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	71 217	161 315	252 126	484 658	484 658	
Autonomie, lien social et accompagnement	1 175	1 050	21 754	23 979	23 979	
Emploi	7 418	34 015	652 879	694 313	694 313	
De la Rue au Logement	133 326	5 185	437 764	576 276	576 276	
Aide et Pilotage des Missions sociales						
Frais de fonctionnement		15 346	61 271	76 617	160 828	-84 211
Frais de Recherche de fonds			2 351	2 351	2 351	
Total	**213 136**	**216 911**	**1 428 146**	**1 858 193**	**1 942 404**	**-84 211**

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0,00 €.

26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**216 911**	**216 911**	**251 294**	**251 294**
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	**216 911**	**216 911**	**251 294**	**251 294**
Dons manuels	216 911	216 911	251 294	251 294
Legs, donations et assurances-vie				
Mécénats				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif				
Autres produits de la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**511 847**		**771 321**	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	**350 998**		**481 947**	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	**160 848**		**289 374**	
Produits des manifestations	47 163		62 634	
Autres produits non liés à la générosité du public	113 685		226 739	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**1 131 406**		**1 025 554**	
3.1 Subventions	**538 240**		**397 886**	
3.2 Concours publics	**593 165**		**627 668**	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	**5 945**			
5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	**1 299**		**8 000**	**4 000**
TOTAL DES PRODUITS	1 867 407	216 911	2 056 169	255 294
CHARGES PAR DESTINATION				
1.1- MISSIONS SOCIALES réalisées en France	**1 774 114**	**201 565**	**1 753 867**	**236 519**
Actions réalisées par l'organisme				
– Distribution alimentaire	484 658	161 315	494 960	208 731
– Autonomie, lien social et accompagnement	23 979	1 050	20 892	1 011
– Emploi	694 313	34 015	673 859	18 501
– De la Rue au Logement	571 165	5 185	564 156	8 276
– Aide et Pilotage nationale des missions sociales				
– Relations institutionnelles et veille stratégique				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
1.2- MISSIONS SOCIALES réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**2 351**		**8 038**	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			**2 450**	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	**2 351**		**5 588**	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**159 612**	**15 346**	**188 188**	**18 775**
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	**5 111**		**9 740**	
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	**1 216**			
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	**9 214**		**9 516**	
TOTAL DES CHARGES	**1 951 618**	**216 911**	**1 969 349**	**255 294**
EXCÉDENT ou DÉFICIT	**-84 211**		**86 820**	

Compte de Résultat par origine et destination - suite

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**3 049 904**	**3 049 904**	**2 924 829**	**2 924 829**
Bénévolat	2 346 980	2 346 980	2 300 419	2 300 419
Prestations en nature	98 121	98 121	38 133	38 133
Dons en nature	604 803	604 803	586 277	586 277
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			**2 949**	
Prestations en nature			2 949	
Dons en nature				
3- CONCOURS PUBLIQUES EN NATURE	**329 963**		**321 387**	
Prestations en nature	329 963		321 387	
Dons en nature				
TOTAL DES PRODUITS	**3 379 867**	**3 049 904**	**3 249 166**	**2 924 829**
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**3 164 233**	**2 932 917**	**2 870 027**	2 643 360
Réalisées en France	3 164 233	2 932 917	2 870 027	2 643 360
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	**28 579**	**28 579**	**33 956**	33 956
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	**187 055**	**88 408**	**345 183**	247 513
TOTAL DES CHARGES	**3 379 867**	**3 049 904**	**3 249 166**	**2 924 829**

27. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES PAR ORIGINE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- MISSIONS SOCIALES	201 565	236 519	1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	216 911	251 294
1.1 Réalisées en France Actions réalisées par l'organisme			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Distribution Alimentaire	161 315	208 731	1.2 Dons, legs et mécénats		
Autonomie, lien social et accompagnement	1 050	1 011	Dons manuels	216 911	251 294
Emploi	34 015	18 501	Legs, donations et assurances-vie		
De la Rue au Logement	5 185	8 276	Mécénats		
Aide au pilotage nationale des Missions sociales					
Relations institutionnelles et veille stratégique			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes			Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif		
			Autres produits		
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15 346	18 775			
TOTAL DES EMPLOIS	**216 911**	**255 294**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**216 911**	**251 294**
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2- REPRISES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3- UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		4 000
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
	Excédent ou insuffisance de la générosité du public				
	Investissements ou désinvestissements nets financés par la générosité du public			Données non disponibles	Données non disponibles
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- Contributions volontaires aux missions sociales	2 932 917	2 643 360	1- Contributions volontaires liées à la générosité du Public		
Réalisées en France	2 932 917	2 643 360	Bénévolat	2 346 980	2 300 419
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	98 121	38 133
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds	28 579	33 956	Dons en nature	604 803	586 277
3- Contributions volontaires au fonctionnement	88 408	247 513			
TOTAL DES EMPLOIS	**3 049 904**	**2 924 829**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**3 049 904**	**2 924 829**

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès de public – suite

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		4 000
- Utilisation		4 000
+ Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

28. Rapprochements CROD / Compte de Résultat

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
1 951 618	1 951 618

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
1 867 407	1 867 407

29. Informations relatives à l'effectif et aux Tonnages des dons alimentaires

a. Effectifs salariés (en etp)

Effectifs salariés en ETP au 30/04/2026	CDDI	Autres contrats aidés	CDD	CDI	Total
Ouvriers	18,91				18,91
Employés, techniciens, agents de maitrise			0,53	11,59	12,12
Cadres et ingénieurs					
Total Effectifs	**18,91**		**0,53**	**11,59**	**31,03**

b. Effectifs bénévoles

Effectifs Bénévoles	Exercice 2025 / 2026	Exercice 2024 / 2025
Nombre de bénévoles sur l'exercice	839	667*
Nombre de bénévoles actif au 30/04	699	637

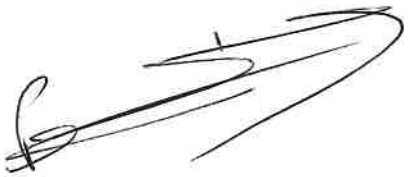
** le bénévolat ponctuel n'était pas pris en compte sur le chiffre de l'exercice 2024/2025 au contraire du chiffre indiqué pour l'exercice 2025/2026 pour correspondre aux heures de bénévolat valorisées dans les contributions volontaires en nature.*

c. Tonnage des dons alimentaires locaux

Denrées alimentaires (en tonnes)	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Tonnage total des dons alimentaires locaux
Exercice 2025 / 2026	85,16	9,84	224,00	**319,00**
Exercice 2024 / 2025	82,76	24,36	195,80	**302,92**

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association



Le trésorier de l'association

